Petit historique de l'orpaillage en Guyane

Cette chronologie ne prétend pas être exhaustive. Elle éclaire simplement certains points cruciaux de l'exploitation aurifère dans ce département français. Pour plus d'informations, consultez la bibliographie, les dossiers, toujours très bien renseignés, de l'hebdomadaire *La Semaine guyanaise* ou les articles du quotidien *France-Guyane*.

- **1er semestre 1854.** Dans la crique Aïkoupaï (affluent de l'Approuague), le Brésilien Joseph Paoline, au service de Félix Couy, trouve une pépite et un peu d'or fin. Des exploitations alluvionnaires, manuelles et souvent individuelles, se développent alors rapidement mais avec des moyens limités (longtom, sluice, batée...). Au début du XXIe siècle, l'exploitation, mécanisée, de l'or alluvionnaire (c'est-à-dire accumulé au fond des cours d'eau) domine toujours largement le secteur aurifère, l'exploitation d'or primaire représentant moins de 5 % de la production totale enregistrée.
- **1856-1877.** La Guyane reçoit 8 472 travailleurs indiens, alors la plus importante communauté immigrée. Ils sont affectés sur les placers où les conditions de vie très dures les déciment (en 1885, 54 % sont décédés).
- **1859.** Découverte du placer Boulanger, à Cacao.
- **1860.** Les premiers Saramaka arrivent en Guyane. Ils s'installent principalement à Mana, Guisan Bourg et Saint-Georges pour vendre leur service de piroguiers aux orpailleurs.
- **1862.** Découverte de l'or sur la Comté.
- **1865.** Découverte de placers sur le Sinnamary.
- **1873.** Découverte de placers à Saint-Élie et ruée sur le haut Sinnamary. Le 5 juin, Vitalo fonde la Société du Placer « Dieu Merci » ; ce site fera la fortune de cet entrepeneur guyanais avec une extraction de 1 636 kg en 46 mois d'exploitation.
- **1880.** Des exploitations aurifères mécanisées sont mises en place par des sociétés minières investissant des moyens lourds (draglines, dragues à godets, pelleteuses, broyeurs, voie ferrée de Saint-Élie en 1884, etc). Cette mécanisation permet une rapide augmentation de la production (1 928 kg déclarés en 1880, 4 822 kg en 1894)
- **1887.** Découverte de placers sur le Lawa et le Tapanahony.
- **1898-1900.** Découverte de placers autour de Saül (Sophie, Repentir, Boeuf Mort).
- **1900.** Début de l'exploitation de Dorlin.
- **1902.** Découverte de placers sur la haute Mana.
- **1908.** La Guyane produit officiellement 4 471 kg d'or cette année-là. C'est l'apogée du premier cycle de l'or (1854-1950).
- **1910-1930.** La population des mineurs dans l'intérieur de la Guyane est estimée à 10 000 personnes ; 85 % sont originaires des Antilles anglaises, et principalement de Sainte-Lucie.
- **6 juin 1930.** Pour reprendre le contrôle de l'intérieur de la Guyane en proie aux brigandages des « bricoleurs » (orpailleurs officiels) et « maraudeurs » (orpailleurs illégaux), tous sous-traitants miséreux des concessionnaires des placers, un décret-loi institue, sans consultation du Parlement, le Territoire de l'Inini, qui couvre toute la colonie en-dehors de la bande côtière (soit 80 000 km²). Placé sous l'autorité directe du gouverneur de Guyane, il échappe au pouvoir politique local.
- **1975-1995.** L'ORSTOM (devenu aujourd'hui IRD) et le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) investissent 268 millions de francs (soit 41 millions d'euros) dans l'inventaire minier et la cartographie géologique de la Guyane.
- **1981.** Après une décennie de production annuelle dérisoire (moins de 100 kg), la production aurifère repart avec 166 kg grâce à la nouvelle technique des barges suceuses qui couvrent les fleuves.
- **Septembre 1990.** Le trimetriel écologiste *Le Pou d'agouti* n°2 explique sur 5 pages les problèmes liés à l'utilisation du mercure dans l'orpaillage. Il s'agit sans doute du premier article abordant ce sujet dans un périodique guyanais.
- **1991.** Avec l'introduction de la technique brésilienne de la lance à eau à haute pression (la lance monitor) pour liquéfier les terrasses alluvionnaires, la production aurifère se développe considérablement (1 417 kg en 1991, 2 870 kg en 1999) et place la Guyane au 50e rang mondial avec une production officielle de 2 à 3 tonnes par an (soit 0,1 % de la production mondiale) dans la dernière décennie du XXe siècle.
- **Mai-juillet 1994.** 500 personnes recrutées au hasard dans les centres de santé et les maternités permettent d'étudier l' « *imprégnation de la population guyanaise par le mercure* ». Menée par le Réseau national de santé publique, cette première étude met en évidence des niveaux élevés de contamination chez les Wayana

et Teko. Alors que l'OMS préconise un seuil à ne pas dépasser de 10 µg/g, ces habitants du haut Maroni présentent une imprégnation moyenne de 12 µg/g ; par contre, la moyenne est de 2 à 4 µg/g sur l'ensemble du littoral.

- **Juillet 1995.** Deux permis de recherches sont accordés à CBJ Caïman pour 25 km^2 chacun. C'est le début d'une longue saga politico-juridico-environnementale pleine de rebondissements. Le dernier épisode se joue à l'Élysée le 30 janvier 2008 : « *Après avoir pris connaissance du rapport de mission sur ce projet et avoir entendu les ministres concernés, le Président de la République a décidé de ne pas donner une suite favorable au projet.* »
- **Juillet 1997.** Par décision préfectorale, « *l'exploitation alluvionnaire au moyen de barges demeure interdite en raison des nécessités de santé publique et environnementale jusqu'à nouvel ordre* ».
- **14 décembre 2000.** La députée de Guyane Christiane Taubira-Delannon, missionnée par le Premier Ministre Lionel Jospin, rend son rapport sur l'orpaillage. Après avoir présenté une trentaine de « *recommandations particulières* », la députée termine la conclusion de son travail par cette dernière mise en garde : « *Mais ces aménagements, aussi essentiels soient-ils, ne peuvent se concevoir que si les désordres sociaux et les dommages de l'activité sur la santé publique, les repères de moralité, les modes de vie, l'environnement sont supprimés, réduits ou maîtrisés.* »
- **2000.** Pour la première décennie du siècle, la production d'or déclarée est d'environ 3 000 kg (avec un maximum 4 062 kg en 2001 et un minimum de 2 576 kg en 2005, hissant ainsi ce secteur au deuxième rang des exportations du département, après l'activité spatiale. Mais si l'on compare ces chiffres avec ceux de l'importation du mercure (réutilisable à l'infini mais indispensable pour amalgamer l'or car les tables à secousses sont encore inconnues en Guyane), les résultats sont troublants. En 2003, 7 700 kg de mercure ont été importés, 540 kg en 2004... et rien en 2005. À raison de 1,3 kg de mercure nécessaire pour produire 1 kg d'or, l'on aurait dû obtenir une production aurifère de 5 923 kg (et non de 3 347 kg) en 2003, 415 kg (et non 2 835 kg) en 2004 et une production nulle en 2005 (et non 2 576 kg)...
- **2001.** Innovation technologique en Guyane : une compagnie minière de Roura remplace le mercure par des tables à secousses pour séparer l'or des matériaux alluvionnaires.
- **2001.** Après sa chute lors de la décennie précédente, le prix de l'or décolle. L'once d'or (soit 31,103 g) s'échange à 250 dollars en 2001, 600 en 2006 et, stimulé par la crise économique mondiale, 860 $ en avril 2009.
- **Septembre 2002.** La modification importante de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI) et l'introduction d'éléments juridiques, administratifs et organisationnels donnent naissance aux opérations baptisées Anaconda. Désormais, « *le Procureur de la République peut ordonner la destruction des matériels ayant servi à commettre la ou les infractions constatées par procès-verbal lorsqu'il n'existe pas de mesures techniques raisonnablement envisageables pour empêcher définitivement le renouvellement de cette ou de ces infractions* ». Avant cette modification, les missions de lutte contre l'orpaillage illégal étaient effectuées avec le souci de rapporter des sites investis les matériels saisis ; la conséquence en était un surcoût important dû au transport aérien et au temps passé.
- **4 & 5 décembre 2003.** La CCIG organise un séminaire intitulé *L'industrie minière en Guyane : enjeux et défis*. Les groupements professionnels du secteur estiment à 10 000 le nombre d'orpailleurs clandestins dans le département. En 2007, l'INSEE estime entre 3 000 et 5 000 le nombre « *des opérateurs clandestins* ». En 2009, le préfet Mansillon estime le nombre de garimpeiros « *entre 5 000 et 8 000, soit plus de dix fois le nombre de salariés "légaux" !* »
- **2003.** Dans son documentaire intitulé *La loi de la jungle. Chronique d'une zone de non-droit : la Guyane française*, Philippe Lafaix donne la parole à des orpailleurs brésiliens victimes de torture sur les sites d'orpaillage. Après avoir été relaxé en novembre 2006, un de leurs tortionnaires est condamné, par contumace, à la réclusion criminelle à perpétuité en novembre 2007 pour enlèvements, tortures et actes de barbarie ayant entraîné la mort.
- **2003.** Les 37 opérations Anaconda de l'année ont permis la saisie de 8,693 kg d'or et 63,250 kg de mercure ; 871 carbets ont été démontés ; plus de 10 tonnes de matériel (moteurs, véhicules, groupes électrogènes), carburant et nourriture ont été saisis ou détruits ; 1 211 étrangers en situation irrégulière (ESI) ont été interpellés. La production aurifère déclarée pour la période 1857-2003 s'élève à 208 tonnes.
- **1er janvier 2006.** L'utilisation du mercure est désormais interdite sur les sites d'orpaillage.
- **Mars 2006.** Les résultats d'une enquête réalisée de juin 2003 à juin 2005 par la DSDS sur les malformations congénitales dans la région du haut Maroni sont rendus publics. Cette étude n'a pas révélé de taux de malformations dépassant les valeurs attendues et a conclu que les huit cas de pathologie congénitale décelés ne peuvent être, en l'état actuel des connaissances, attribués aux effets du mercure... mais cette enquête n'a

pas pris en compte les infanticides de nouveau-nés. Par contre, dès 1998, une étude de l'INSERM avait révélé des troubles légers du développement psychomoteur chez les enfants de cette région contaminés par le mercure.

- **18 mai 2006.** Domingo Ribamar da Silva et Andoe Saki (plus connus sous le nom de Domingo et Capi), deux salariés de la Réserve naturelle des Nouragues, sont abattus à bout portant à coups de chevrotine par deux orpailleurs clandestins sur le camp écotouristique de l'Arataï où ils travaillaient. Le premier laisse une veuve et deux enfants en bas âge, le second était à quelques mois de la retraite. Avec Philippe Gros (abattu à Régina, le 19 novembre 2005, d'un coup de fusil derrière la tête), l'adjudant Alain Claverie (noyé dans la Mana, le 7 janvier 2006, au cours d'une intervention) et le gendarme Frédéric Françoise, arrivé depuis 6 semaines pour lutter contre l'orpaillage clandestin (tué dans un accident de la route, le 18 mars, en poursuivant une voiture qui avait forcé un barrage près de Bélizon), ce sont 5 morts en 6 mois causées directement par l'orpaillage clandestin, mais on estime à 40 le nombre annuel d'homicides dans ce monde en marge.
- **29 juin 2006.** Un protocole signé entre le préfet et le commandant supérieur des forces armées en Guyane permet d'associer plus étroitement les FAG aux opérations Anaconda.
- **27 janvier 2007.** L'hebdomadaire *La Semaine guyanaise* révèle que toutes les exploitations minières légales travaillent sans tous les permis requis. Ainsi, l'autorisation d'ouverture de travaux miniers (OTM) et d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) réclament chacune une enquête publique que n'avait pas exigée la DRIRE. Certaines exploitations sont toutefois en cours de régularisation.
- **Mai 2007.** Une opération Anaconda sur la Litani détruit une plateforme illégale d'orpaillage située dans le Parc amazonien de Guyane. En raison d'un différend frontalier entre les deux pays, le président de l'Organisation des peuples indigènes du Surinam (OIS) considère qu'il s'agit d'une intrusion des forces armées françaises en territoire surinamais et interpelle l'ambassadeur de France au Surinam ainsi que le président de la République Ronald Venetiaan.
- **Septembre 2007.** Le journaliste Axel May fait paraître chez Calmann-Lévy un ouvrage au titre on ne peut plus explicite : *Guyane française, l'or de la honte.*
- **21 novembre 2007.** L'hebdomadaire *La Semaine guyanaise* révèle des cartes de l'ONF qui font l'état des lieux de l'orpaillage en Guyane. 212 ha étaient travaillés par l'activité aurifère en 1990, 4 028 en 2000 et plus de 12 000 en 2006 (dont 4 081 ha pour l'activité clandestine, 7 513 ha pour l'orpaillage légal, 1 041 ha pour l'activité légale « hors titre » et 187 ha « inconnu »). Toujours en 2006, 1 423 km linéaires de cours d'eau sont directement travaillés par l'activité aurifère et 4 795 km linéaires sont potentiellement touchés en aval.
- **28 novembre 2007.** À Saint-Laurent-du-Maroni, 150 personnes répondent à l'appel de l'association wayana Kupun Komhe Heïteï et manifestent pour dénoncer les ravages de l'orpaillage clandestin.
- **11 février 2008.** Le président de la République Nicolas Sarkozy, dans son discours de Camopi annonce : « *La République va engager mille hommes en Guyane dans une opération qui utilisera des matériels faisant appel à des technologies jamais utilisées sur le territoire français.* » Cette opération baptisée Harpie devra durer « *aussi longtemps qu'il le faudra* ». Le soir, dans son discours à la CCIG, il reconnaît : « *Cela a été un tort de ne pas avoir réalisé une cartographie de la faune et de la flore.* » Et pour éviter une nouvelle fois une interminable affaire à rebondissements comme celle de Cambior sur la montagne de Kaw, il affirme : « *Dans l'avenir, il faudra apporter des garanties aux gens qui investissent.* » Et d'annoncer la mise en place « *dès cette année 2008 d'un schéma départemental d'orientation minière et d'aménagement* » afin de « *définir la cadre d'une exploitation respectueuse des richesses de la biodiversité.* »
- **Mars 2008.** Le préfet de région honoraire Yves Mansillon, président de la Commission nationale du débat public (CNDP), est chargé de conduire l'élaboration d'un schéma départemental d'orientation minière (SDOM). En février 2009, après plusieurs réunions où se sont rencontrées les différentes parties (professionnels, associations de protection de la nature, syndicats, élus, services de l'État), il déclare au quotidien *France-Guyane* : « *Nous nous donnons quelques semaines pour rendre le rapport final au gouvernement.* [...] *En gros, le schéma sera applicable au mois de septembre 2009.*»
- **Juin 2008.** Les 500 hommes venus en renfort pour l'opération Harpie repartent dans leurs casernes d'origine. L'orpaillage clandestin et ses conséquences désastreuses, eux, demeurent, y compris au coeur du Parc amazonien de Guyane.
- **1er août 2008.** À cette date, selon le rapport Mansillon, la filière minière comprend 56 opérateurs déclarés (dont 5 n'ont que des permis de recherche et n'exploitent donc pas), répartis en trois grandes catégories. Les entreprises artisanales sont les plus nombreuses (65 %), les petites et moyennes entreprises (PME) représentent un peu moins du quart des opérateurs et 5 filiales de groupes multinationaux sont présentes sur

le territoire. L'ensemble de ces opérateurs fait travailler de 500 à 600 personnes, auxquelles il conviendrait d'ajouter un petit millier d'emplois indirects. Le nombre de titres miniers valides est en forte diminution depuis 2003, puisqu'il est passé de 189 titres miniers en cours de validité à 112 au 1er août 2008, soit une baisse de 40 % en 5 ans.

- **6 août 2008.** L'hebdomadaire *La Semaine guyanaise* nous apprend que, selon le Parquet de Cayenne, entre le 1er janvier 2003 et le 15 mai 2008, près de 75 affaires de meurtre ou tentatives d'homicide en lien avec l'orpaillage illégal n'ont pas été élucidées.
- **Septembre 2008.** FNE, le GÉPOG et le Comité français de l'UICN, dans le cadre des discussions sur le futur schéma minier, présentent leur rapport d'expertise intitulé *Or vert contre or jaune – quel avenir pour la Guyane ?*
- **23 décembre 2008.** La France et le Brésil signent, à Rio de Janeiro, un *Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil dans le domaine de la lutte contre l'exploitation aurifère illégale dans les zones protégées ou d'intérêt patrimonial*. Mais pour entrer en vigueur, ce texte doit être adopté par le Congrès brésilien... qui permettra ainsi son adoption par la France.
- **13 février 2009.** Pour la première fois en Guyane, des commerçants sont jugés coupables « *d'aide au séjour irrégulier* » et de « *complicité d'exploitation minières illicites* » pour avoir vendu nourriture et matériels en grande quantité à des orpailleurs clandestins. Pour la première fois, la justice condamne les réseaux d'aides logistiques à l'orpaillage clandestin.
- **Mars 2009.** Les renforts pour une opération Harpie 2 arrivent progressivement à l'aéroport de Rochambeau.
- **17 avril 2009.** Le préfet Mansillon rend publique sa *Proposition de Shéma départemental d'orientation minière de la Guyane*. Selon ce rapport de 60 pages, la « *zone interdite à l'activité minière* représenterait 45% du territoire de la Guyane ; elle est aujourd'hui (cœur de parc et réserves naturelles) de 29 %. *La zone où l'activité minière est autorisée* représenterait 55 %, dont 12 % seraient soumis à contraintes fortes, 8 % à contraintes de premier niveau et 35 % aux conditions de droit commun. »

Principales sources bibliographiques

- CCIG (2003), *L'industrie minière en Guyane : enjeux et défis*, CCIG.
- DELADREUE Joël (2008), « L'exploitation aurifère en Guyane » in *Antiane* n° 70, INSEE.
- FARINE Frédéric, divers articles parus entre 2007 et 2009 dans l'hebdomadaire *La Semaine guyanaise*.
- *France-Guyane*, divers articles parus dans ce quotidien entre 2004 et 2009.
- HUYGHUES-BELROSE Vincent (1998), *L'Orpaillage en Guyane du siècle des Lumières aux Années folles*, Département de la Guyane.
- MAM LAM FOUCK Serge (1996), *Histoire générale de la Guyane française*, Ibis rouge.
- MANSILLON Yves (2009), *Proposition de Shéma départemental d'orientation minière de la Guyane*, rapport au président de la République.
- MAY Axel (2007), *Guyane française, l'or de la honte*, Calmann-Lévy.
- PETOT Jean (1986), *L'Or de Guyane*, éditions caribéennes.
- TAUBIRA-DELANNON Christiane (2000), *L'Or en Guyane : éclats et artifices*, rapport à monsieur le Premier ministre.
- TRAINEL Stéphane (2005), « Baisse de la production déclarée » in *Antiane* n° 64, INSEE.

Et merci à Franck ÉVENO pour sa relecture précise et documentée. Nous endossons cependant l'entière responsabilité du contenu de cet historique, y compris des erreurs éventuelles.